

assuré social THOMAS THIBAUT

n° de Sécurité Sociale 1 58 02 75 040 014 12

Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli  
ou l'application ameli pour smartphoneCPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta  
34934 MONTPELLIER CEDEX 9M. THOMAS THIBAUT  
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/10/2023 au 31/10/2023 .

Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme  
complémentaire . En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.**pour information**

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	pour THIBAUT né(e) le 06/02/1958 maladie réf 2340 2327910016351				
03/10/2023	PHARMACIE (PH7 + PC)	7,75	7,75	65 %	5,04
03/10/2023	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC) franchise à retenir (FRT) <sup>(1)</sup>	1,02	1,02	65 %	0,66 -0,50
03/10/2023	HONOR.DISPENS.REM (HDR + PC)	0,51	0,51	65 %	0,33
03/10/2023	HONOR.DISP.SPEC (HDE + PC)	3,57	3,57	65 %	2,32
	réglé le 09/10/2023 au destinataire SELARL PHARMACIE SAINT-RO CH : 8,35 euro(s)  maladie réf 2340 2330010011838				
24/10/2023	INJ VACCIN COV19 (INJ)	7,90	7,90	100 %	7,90
	réglé le 30/10/2023 au destinataire SELARL PHARMACIE SAINT-RO CH : 7,90 euro(s)  maladie réf 2340 2330010011833				
24/10/2023	PHARMACIE (PH7)	11,75	11,75	65 %	7,64
24/10/2023	COMPL. A 100% (PH7)		11,75	35 %	4,11
24/10/2023	HONOR. DISPENS. (HD7)	1,02	1,02	65 %	0,66
24/10/2023	COMPL. A 100% (HD7)		1,02	35 %	0,36
24/10/2023	VACC. GRIPPE PHAR (VGP)	7,50	7,50	70 %	5,25
24/10/2023	HONOR.DISPENS.REM (HDR)	0,51	0,51	65 %	0,33
24/10/2023	COMPL. A 100% (HDR)		0,51	35 %	0,18
	réglé le 30/10/2023 au destinataire SELARL PHARMACIE SAINT-RO CH : 18,53 euro(s)				

(1) Les participations forfaitaires et franchises constatées sur ces actes sont déduites du montant remboursé dans la partie « Vos remboursements de soins » ou le seront sur vos prochains règlements.